

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 7 avril 2021 – 9h30/12h00

Prieuré de Salaise-sur-Sanne

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Sylvie DEZARNAUD, Charles ZILLIOX, Luc THOMAS, Philippe GENTY, Christophe DELORD, Diane VIGIER, Frédérick DUBOUCHET, Gilles VIAL

Elus du bureau excusés : Thierry KOVACS, Simon PLENET, André FERRAND

Techniciens SCOT présents : Cédric LE JEUNE, Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Tom SPACH

ORDRE DU JOUR

Introduction

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
 - Point agenda
1. **Avis du SMRR sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Plan de Gestion du Risque Inondation du Rhône (SDAGE et PGRI)**
 2. **Présentation du bilan de la comptabilité des PLU avec le Scot complétée de l'analyse produite sur Annonay Rhône Agglo**
 3. **Demande de label « charte à biodiversité positive » par EDF Renouvelable pour le projet de centrale photovoltaïque à St Romain en Gal**
 4. **Questions diverses**
 - Prise en compte des remarques du SMRR par le Schéma régional des carrières

Introduction

G. Vial : Le prieuré, où se déroule le bureau, est un lieu historique, berceau de la commune. En 847, les moines construisent l'Abbaye. Au début du 20ème siècle, Salaise-sur-Sanne participe à l'effort de guerre. Des entreprises chimiques viennent s'installer sur le secteur. La matière première de la chimie à l'époque est l'eau et le territoire bénéficie de la proximité avec le fleuve Rhône. En 1915, la chimie produit du gaz pour les obus. Après-guerre, l'industrie chimique a perduré et s'est largement développée. Le paternalisme de l'époque a fait naître une nouvelle agglomération. Pour disposer de la main d'œuvre nécessaire à l'industrie, les entreprises ont favorisé la construction de quartiers de logements en développant une ségrégation sociale avec des quartiers pour les ouvriers étrangers, les ouvriers français, selon les catégories sociales.

La commune se déploie aujourd'hui sur 1600 ha qui se répartissent de la manière suivante: ¼ industrie/commerce, ¼ habitat, ¼ agricole, ¼ zones naturelles.

Au 20ème siècle la commune a accueilli une nouvelle population aux origines diverses, française comme étrangère. Cela participe à la richesse de l'agglomération avec un véritable rôle de terre d'accueil.



Validation du compte-rendu du précédent bureau

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Point agenda :

Le prochain Bureau et le Copil « friches économiques » se dérouleront à Champagne, à la salle des fêtes aux horaires suivantes : 8h30 Bureau, 9h30 présentation de Vicat, 10h30 Copil friches.

P. Delaplacette fait un bilan rapide de la rencontre des Présidents de l'InterScot où a été réaffirmé l'objectif de travailler ensemble. Cette réunion constituait une première prise de contact entre les élus de l'aire métropolitaine.

Volet Environnement :

Sur l'étude ERC, il est proposé de modifier les dates en raison du contexte sanitaire avec le 30 avril l'organisation de la réunion préparatoire. La rencontre bureau du SMRR / Parc du Pilat / Présidents des EPCI sera reportée en mai.

P. Genty fait le bilan de sa présentation de Rives Nature et de la démarche réalisée au sein du SMRR en séminaire le 1er avril sur le Scot de Grenoble. Cette présentation a marqué les participants. La seule traduction opérationnelle du séminaire était celle de Rives du Rhône. Il propose de transmettre au Bureau les PPT et le lien pour revoir les interventions.

P. Delaplacette souhaite savoir comment Rives Nature a été perçu par les participants.

P. Genty indique que le seul point « négatif » était l'absence des acteurs de l'eau dans le conseil d'administration de Rives Nature. Mais les commentaires étaient sinon plutôt très positifs. Le directeur du Scot de Grenoble a demandé des éléments plus pratiques sur l'organisation et le fonctionnement de Rives Nature. Il y a eu 230 participants à ce séminaire.

Volet Eau :

F. Dubouchet présente rapidement les réunions auxquelles il a participé. Il indique que la réunion sur le PAPI Sanne-Dolon était très intéressante avec un travail en atelier sur cartes.

Volet Habitat :

D. Vigier : les réunions sur les lotissements de qualité ont été très enrichissantes. Elle note toutefois que les acteurs privés semblaient tous très vertueux selon leurs dires, ce qui est à nuancer eu égard aux difficultés rencontrées sur certaines opérations.

T. Spach rappelle la démarche en cours : un atelier avec opérateurs privés au début uniquement puis un atelier avec opérateurs et collectivités. L'objectif est de faire un 3ème atelier uniquement avec les collectivités. Nous sommes toujours dans la 1ère phase de l'étude.

F. Dubouchet souhaite savoir quand les premiers éléments de l'étude seront disponibles.

T. Spach : en été ou septembre. C'est une étude où il faut se donner du temps et aller dans la finesse si besoin.

C. Zilliox : Il faut essayer de diriger la discussion vers le ressenti de l'action publique sur l'aménagement. Les choses se font à l'envers aujourd'hui. Les aménageurs font la politique publique. On parle d'abord du prix du foncier et après on rencontre la collectivité. La collectivité devrait prendre en main pour que la marge d'ajustement se fasse sur le prix du foncier et non sur la qualité. Les élus ne jouent pas assez leur rôle aujourd'hui.

S. Dézarnaud cite l'exemple d'un lotissement sur Revel-Tourdan réalisé il y a quelques années : la mairie avait refusé un PA et les PC et avait demandé à l'opérateur de retravailler son projet pour apporter plus de qualité.

D. Vigier indique que les opérateurs se méfient aussi des maires très souvent.

P. Delaplacette : c'est un bon signe, ils n'avaient pas l'habitude de travailler comme ça. Il y a aussi un problème avec les permis modificatifs qui font baisser la qualité initiale.

C. Zilliox : dans le futur, il y aura essentiellement des opérations en OAP. La commune peut intervenir plus fortement. Il faut avoir la volonté de le faire.

S. Dézarnaud : sur Revel-Tourdan, il y avait eu un travail au moment de l'élaboration du PLU avec les propriétaires. L'OAP est un outil possible surtout quand terrain est une propriété communale. Mais les terrains avec de multiples propriétaires privés sont plus difficiles à mobiliser pour mener à bien un projet qualitatif.

P. Delaplacette : l'étude lotissement dense doit permettre aux élus de disposer d'une boîte à outils pour les aider.

C. Le Jeune indique qu'au cours des échanges, tous les promoteurs reconnaissent qu'ils pourraient faire mieux mais il faut trouver les solutions pour accélérer ces changements.

Présentation Scot à Vienne Condrieu Agglomération :

L. Thomas : la présentation était trop dense, difficile à appréhender pour les nouveaux élus. La visio n'est pas le format idéal pour ce type de présentation. Il sera nécessaire de la refaire en présentiel.

C. Zilliox demande s'il ne faudrait pas plutôt faire du thématique pour ces présentations.

C. Le Jeune indique qu'après le Covid, l'objectif est d'organiser des conférences ou des visites plus ciblées sur certaines thématiques.

Volet PLU :

P. Delaplacette sur la rencontre avec les élus de Chasse-sur-Rhône sur le nœud Givors-Ternay : Chasse-sur-Rhône est traversée par de nombreuses infrastructures routières. La Métropole de Lyon travaille pour diminuer l'impact du trafic son périmètre mais celui-ci sera en partie reporté sur les périphéries. Il y a une



nécessité d'intégrer les réflexions portées au niveau de la Métropole de Lyon et de s'imposer sur certains points pour soulager ce qui va impacter notre territoire.

L. Thomas : c'est un secteur sensible. La commune a subi toutes les décisions unilatérales de la Métropole.

P. Delaplacette : les élus de la Métropole de Lyon souhaitent travailler davantage, au moins à priori dans le discours, avec les territoires voisins. Il faut saisir cette opportunité.

Volet Déplacements :

C. Delord indique avoir reçu une invitation sur l'étude de faisabilité du demi-échangeur de Saint-Rambert-d'Albon le 4 juin. L'invitation est faite par le Conseil Général de l'Ardèche. Il transmettra cette invitation aux élus du bureau.

Avis du SMRR sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Plan de Gestion du Risque Inondation du Rhône (SDAGE et PGRI)

F. Dubouchet introduit la présentation

T. Spach et C. Lansou présentent le PGRI et le SDAGE

P. Delaplacette demande quel lien il y a entre les zones inondables et les champs d'expansion de crues.

F. Dubouchet indique qu'il y a des problèmes sur Vienne où il reste peu de possibilités à cause des zones inondables. Une étude avec l'agence d'urbanisme de Lyon est en cours afin de superposer la carte inondations et la carte des futures constructions.

P. Delaplacette sur la SLGRI : se pose aujourd'hui la question du devenir du SMIRCLAID et de la possibilité de lui faire porter la SLGRI. Le Scot ne s'était pas positionné dessus à l'époque.

P. Genty : le SMIRCLAID en tant qu'initiateur d'une démarche à plus grande échelle est questionné. Il n'y a pas de collectivité qui travaille sur les inondations à l'échelle du territoire. La SLGRI est aujourd'hui portée par l'Etat et la CNR essentiellement. Le SMIRCLAID est identifié par le Préfet pour initier potentiellement la démarche.

P. Delaplacette rappelle que le Syndicat mixte peut évoluer dans ses compétences. Il faut être force de proposition sur la SLGRI.

C. Le Jeune rappelle que la SLGRI ne doit pas être le prétexte pour réanimer un syndicat. Il est important de commencer par le pourquoi / quoi faire plutôt que le qui doit porter.

Les élus proposent un avis favorable sur les deux documents.

Présentation du bilan de la comptabilité des PLU avec le Scot complétée de l'analyse produite sur Annonay Rhône Agglo

P. Delaplacette a échangé sur ce sujet avec le Préfet. Ce dernier a demandé si les ZAE sur l'agglomération seront réinterrogées dans le cadre du PLUiH. Il a précisé que ce ne sera pas le cas car il y a eu un

consensus dans le Scot. Sur l'habitat toutefois, des efforts importants restent à faire. Il rappelle le risque d'annulation de PLU communaux sur la base du Scot si le PLUiH n'arrive pas à termes rapidement.

C. Zilliox précise qu'un PC peut tomber aussi si le PLU est incompatible avec le Scot.

C. Delord indique que la dynamique est en cours. Un BE est en cours de recrutement pour l'élaboration du PLUiH. Un autre travail a été engagé sur le commerce et la zone du Mas.

P. Delaplacette rappelle qu'il ne faut pas hésiter à inviter et mobiliser les équipes du Scot pour faciliter le travail.

T. Spach indique qu'une prochaine rencontre est prévue avec les services de l'agglomération pour regarder dans le détail les enjeux de compatibilité. Il y a un intérêt d'avoir ces éléments pour la démarche PLUiH et que les communes aient connaissance de l'état de compatibilité de leur document actuel vis-à-vis du Scot pour mesurer les attentes pour le PLUiH.

C. Le Jeune rappelle qu'il revient aux élus locaux de ne pas appliquer une disposition dont ils connaissent l'illégalité et qu'un courrier sera envoyé prochainement à l'intercommunalité

Demande de label « charte à biodiversité positive » par EDF Renouvelable pour le projet de centrale photovoltaïque à St Romain en Gal

P. Genty présente le projet, positionné sur Saint-Romain-en-Gal sur une ancienne décharge.

P. Delaplacette : Est-ce que ce label ouvre le droit à un accompagnement par Rives Nature ?

P. Genty confirme cela. Rives Nature accompagnera EDF pour une partie des fiches.

P. Delaplacette souhaite une visite sur le projet après le Covid.

Les élus donnent un avis favorable pour la labélisation du projet.

A 12h, P. Delaplacette clôt le bureau.